

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 2 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6,
au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{tes}, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-
DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les personnes auxquelles ont été remis des exemplaires de
la pétition contre les fortifications sont invitées à les rapporter
dans nos bureaux.

Lyon, 3 janvier 1844.

C'est un parti pris dans la presse ministérielle de déverser l'injure et l'outrage sur tous les citoyens qui ne sont pas en admiration devant M. Guizot, qui conçoivent de fortes alarmes sur l'avenir du pays. Elle ne respecte aucune position ; le président d'âge de la chambre des députés n'a pas plus échappé à ses violences que le maire du Mans. Elle ne s'inquiète pas de l'ébranlement qu'elle jette dans les esprits, de la confusion qu'elle répand dans les idées ; elle n'écoute que ses haines, et, pour les assouvir, elle attaque même les institutions qu'elle devrait défendre.

Dans un gouvernement représentatif, les grands corps de l'état doivent être respectés par les ministres et par leurs organes ; autrement le principe d'ordre politique est menacé, et les bons rapports qui doivent exister entre les chambres et le pouvoir exécutif sont compromis ou peuvent l'être.

Si le ministère Guizot avait quelque velléité de considération pour la chambre des députés, il n'aurait certes pas permis aux feuilles qui le soutiennent d'insulter M. Laffitte ; il se serait rappelé et son âge et ses services ; il aurait surtout songé qu'ayant parlé en sa qualité de président de la chambre des députés, il devait par ce seul fait être garanti de toute grossière attaque, de toute diffamation, et que ses paroles, quelles qu'elles fussent, ne devaient pas être soumises à de violentes récriminations.

M. Guizot se soucie bien des prérogatives des chambres ! Ne cherche-t-il pas, par tous les moyens possibles, à les amoindrir ? Il ne les considère que comme des instruments, et dès qu'il trouve dans leur sein quelque résistance, il s'irrite et communique au dehors son irritation. Il ne se demande pas comment sa conduite sera appréciée dans le pays, il lui suffit de faire de la violence. On voit qu'il espère décourager tous les députés honnêtes que son pouvoir a fatigués, que ses antécédents inquiètent et que ses dessein préoccupe.

M. Guizot complète les lois de septembre au moyen de l'injure et de la diffamation. Sa tactique est évidemment d'abreuver de dégoûts ses adversaires ; mais ses espérances seront déçues, et le calme inaltérable qu'a conservé M. Laffitte en prononçant son discours a dû lui faire comprendre qu'il est des citoyens qu'il n'intimidera et ne corrompra pas. Avec les cris de ses centriers, avec les clameurs de ses scribes, croit-il étouffer la voix des hommes de bien ? S'il le croit, il se trompe. Tant que la tribune sera debout, tant que la presse ne sera pas complètement bâillonnée, il se trouvera des députés pour dire au pays les dangers de la situation qu'on lui a faite, et pour protester contre les discours ministériels dans lesquels on parle avec emphase de la prospérité de la France.

Au commencement de cette session, alors que le ministère nous menace d'une nouvelle loi de dotation, qu'il donne de l'extension à la loi de 1841, que le parti légitimiste s'agite, que le parti prêtre soulève de nouvelles prétentions, il était utile qu'une voix grave et connue de la France s'élevât pour faire en-

tendre d'utiles avertissements ; il était convenable que cette voix fût celle d'un des hommes qui ont le plus contribué à la révolution de 1830. Si elle se trouve maintenant compromise dans son principe, qui mieux que M. Laffitte pouvait et devait le dire ?

Le discours de M. Laffitte est tout à la fois calme et modéré. Les conservateurs pensent-ils donc qu'il leur suffira de crier au scandale pour faire croire au scandale ? pensent-ils qu'il leur suffira de qualifier grossièrement les paroles d'un député dévoué à la cause de la liberté pour les faire considérer comme factieuses ? Ils n'abuseront personne sur la portée du discours de M. Laffitte. Ce discours est simple et vrai ; il n'a rien d'irritant ; il signale avec réserve quelques points alarmants de notre situation. On ne se méprendra pas sur le soin que le président d'âge a mis à agir avec convenance et dans les limites de son droit.

L'année 1843 vient de finir. N'est-ce pas le cas de nous demander ce qu'elle a produit ?

Il y a un an, la France, blessée dans sa dignité de puissance et dans ses intérêts, sommait le gouvernement d'abolir un droit dont l'exercice nous outrageait. Le commerce, les marins, les citoyens de toutes les classes frémissaient d'indignation à la lecture des récits que nous apportaient les journaux de nos ports maritimes. Nos matelots avaient été hélés avec insolence ; des Anglais ivres les avaient frappés et volés ; d'autres avaient pris connaissance, aux termes mêmes des conventions, de nos papiers de bord et des états de chargement. La chambre fut modérée ; elle aurait pu sommer le ministère de venger nos affronts, elle se borna à réclamer l'abrogation des traités. Le ministère, ne voulant pas abandonner son poste, fut obligé de la promettre à la pairie même. On le pressa sur l'affaire du *Marabout*, auquel l'Angleterre devait et doit encore, par jugement, une indemnité. Il répondit que cette affaire aurait son cours, mais qu'il y avait appel du gouvernement anglais, et qu'il fallait attendre. Aujourd'hui l'Angleterre objecte qu'il y a prescription, l'armateur attend l'indemnité pécuniaire, et M. Guizot traite sans doute de mauvais citoyen celui qui est ainsi volontairement un embarras entre deux gouvernements si étroitement unis.

Le Mexique a prohibé les marchandises françaises, et l'expédition de Saint-Jean-d'Ulloa n'a été d'aucune utilité pour l'avenir. Les Etats-Unis ont haussé leurs tarifs d'importation, et notre commerce en souffre vivement. Les Anglais se sont ouverts la Chine, et notre ambassade, qui déjà devrait être dans ce pays, n'est pas à deux cents lieues de Toulon. Pour un homme capable, d'ailleurs, qu'on trouve dans son personnel, il y a dix nullités, fils de famille, qui ne vont en Chine que parce qu'ils sont blasés sur les plaisirs de Paris. Entre deux républiques du Sud est déclarée une guerre d'extermination. Buenos-Ayres, opprimée par un dictateur sanguinaire, combat contre Montevideo, où sont des milliers de Français. Ces Français se battent pour leurs biens, pour leur indépendance ; le gouvernement les laisse déchirer dans les plus abominables tortures, et se contente de réclamer, sans appuyer sa plainte par la force, *ultima ratio*. En Orient, notre conduite est pusillanime ; nous ne protégeons pas efficacement les chrétiens, et si l'on nous insulte à Jérusalem, nous acceptons avec empressement une réparation donnée à Beyrouth.

A l'intérieur, qu'avons-nous vu ? Il y a un an, le clergé mettait encore dans ses attaques quelque circonspection ; aujourd'hui, c'est d'en haut, d'en bas, de droite, de gauche, qu'il tire sur l'Université, et qu'il provoque au mépris du gouvernement. Ce dernier grief ne nous regarde pas, mais nous le constatons pour qu'on sache bien que le gouvernement s'affaiblit volontairement en tolérant de la part du clergé ce qu'il poursuit souvent sans raison et par haine ou dépit dans l'opinion des hommes de la révolution. M. Duchâtel a fraternisé avec les légitimistes en même temps qu'il repoussait dédaigneusement les amis du progrès, les hommes de 1830 ; il était comme le Bourgeois-Gentilhomme, enchaîné que les grands seigneurs, les gens bien nés lui empruntent de l'argent.

Les gentillâtres n'avaient qu'à demander des places, des faveurs, des chemins, des tableaux d'église, des fonds pour réparations diverses, des fonctions de maire, des candidatures à la députation, tout cela leur était donné, je veux dire prêté. Ils devaient en échange se rallier peu à peu à la dynastie et servir le système. Hélas ! le comte de Chambord est allé à Londres, et soudain les nouveaux amis, qu'on avait si bien apprivoisés, ont pris leur volée, ont traversé la Manche et sont allés courtoiser le roi de France. Amer désappointement ! triste expérience ! M. Jourdain est un peu triste ; mais l'argent qu'il donnait, les places qu'il prodiguait, ne lui appartenaient pas, et la banqueroute pèsera tout entière sur l'état qui paie.

En même temps qu'il remplaçait les maires patriotes par les maires légitimistes ou doctrinaires, le ministre engageait la lutte avec les municipalités blessées. Il n'y a pas d'issue possible à ces contentions, qui ne peuvent se terminer que par la retraite de l'imprudent ministre qui les a provoquées.

Mais passerons-nous en revue tous les méfaits ministériels ? Dirons-nous tous les échecs qui ont constaté, dans le cabinet, l'impossibilité radicale d'élaborer de bons projets de loi ? Parlerons-nous du déficit qui a augmenté, de la moralité publique qui s'est affaiblie, du scepticisme honteux que de lâches écrivains, stipendiés cyniques du pouvoir, propagent avec brevet et autorisation ? Parlerons-nous de la presse indépendante persécutée, ruinée, spoliée au nom de la loi ? de la corruption électorale, devenue presque le seul moyen d'obtenir des députés dociles, et pratiquée sur la plus grande échelle ?

Pour résumer tous nos griefs, il faudrait un volume ; pour dire les petitesse de l'année qui vient de s'achever, les faiblesses et les griefs qui s'y sont accumulés, il faudrait un courage que nous n'avons pas. Le pouvoir doit-il rouler jusqu'au bas sur cette pente ? La chambre a-t-elle le bras assez puissant encore pour l'y arrêter ? Nous en doutons. Que la providence fasse son œuvre, et que la responsabilité retombe sur ceux qui l'ont si imprudemment encourue !

La Presse déclare aujourd'hui qu'il lui en coûterait beaucoup de soulever des orages au milieu du calme qui promet au gouvernement une session paisible ; cependant il est une question sur laquelle elle ne peut se dispenser d'interpeller le ministère, car la France elle-même attend ses explications à cet égard. Cette question, la voici :

Que s'est-il passé depuis un an au sujet du droit de visite ?

FEUILLETON DU CENSEUR — 4 JANVIER.

LES TROIS ÉCHELONS.

(Suite et fin.)

Après cette courte conversation, le comte s'occupa exclusivement du banquier ; il fut constamment de son avis, vanta son intelligence des affaires, sa loyauté. A l'issue du déjeuner, il s'empara de son bras et l'entraîna sur le boulevard, où il lui parla long-temps avec cette verve, cette éloquence, cet entraînement que donnent toujours le vin de Champagne et l'appât de 500,000 fr. de dot.

Le vieux financier et le jeune noble s'entendirent promptement ; l'un donnait sa fortune lestement acquise, l'autre un beau nom : la balance leur parut parfaitement égale. Ils se serrèrent cordialement la main en se quittant et en se disant :

— A ce soir !

M. Fournier rentra chez lui le visage rayonnant ; il se rendit dans l'appartement de sa fille qu'il trouva fort pâle. Il la baisa au front.

— Mon Adèle, je t'engage à faire un peu de toilette ; je t'annonce pour ce soir une ancienne connaissance, le plus ardent de tes admirateurs à Bade, le comte de Lainville.

— Ah ! mon père, je crains de vous comprendre !

— En vérité, je te conseille de craindre, et tu vas sans doute me dire que je suis un père barbare et dénaturé, parce que je t'impose un mari de vingt-huit ans, joli garçon, et qui te fait comtesse. Comtesse et cinquante mille livres de rentes, si tu trouves que ce n'est pas beau...

— Ah ! mon père, gardes vos cinq cent mille francs, que le comte conserve son titre et son nom, et laissez-moi heureuse dans mon obscurité, heureuse de l'amour de Camille...

— Ma chère enfant, dit sèchement le banquier, point de romans, je te prie. Demain M. Camille ne sera plus dans mes bureaux, et les fonds qu'il a chez moi seront à sa disposition ; je ne veux plus entendre prononcer son nom. Ce soir tu accueilleras le comte d'une manière convenable. Je ne demanderais pas mieux que d'employer seulement la douceur ; mais s'il faut de la sévérité... D'ailleurs, un jour tu me remercieras. En attendant,

n'oublie pas qu'il faut en toute chose céder à ma volonté.

— J'obéirai, mon père, murmura Adèle, qui ne se sentait pas la force de murmurer contre l'autorité paternelle. Mais elle ajouta mentalement : Je mourrai avant d'être comtesse.

M. Fournier rentra dans son cabinet ; il avait cuirassé son cœur. Bientôt il vit paraître Camille. Les traits altérés, la voix tremblante, le jeune homme lui demanda, avec une réserve et un respect dignes d'un meilleur sort, pourquoi il lui retirait sa parole et ce qu'il avait fait pour mériter un tel malheur et un tel affront.

— Mon cher monsieur Desgranges, dit le banquier avec un grand sang-froid, je n'ai nullement entendu vous faire un affront. Hier, je vous avais presque promis... Mais, que voulez-vous ? La fortune m'a été favorable ; ma fille a maintenant une dot magnifique, et il est de mon devoir de prendre pour elle tout ce que la fortune aveugle nous donne en ce moment. L'éloigner du haut rang où sa dot l'appelle, ce serait d'un sot et d'un mauvais père.

— Un mauvais père, monsieur, c'est celui qui violente le cœur d'une jeune fille qui ne peut résister à son despotisme. Un mauvais père, c'est celui qui, par vanité, par ambition, sacrifie le bonheur de son enfant et la condamne à d'éternelles douleurs !... Un mauvais père... Mais pardon, pardon, la douleur m'égare ! Non, vous n'êtes pas un mauvais père ; vous aurez pitié de moi, pitié de votre fille ; vous comprendrez que le bonheur est seulement dans l'union où chacun apporte tout ce que son âme renferme d'amour. Ah ! monsieur, vous vous attendrissez !...

— Non pas, je m'endormais. C'est l'effet que produit toujours sur moi le style des poètes, style auquel d'ailleurs vous ferez bien de renoncer si vous voulez devenir un bon banquier. La poésie et la banque ne sont pas sœurs.

— Quoi ! monsieur...

— Monsieur Desgranges, vous établirez votre bordereau ; je serais bien aise que vous reprissiez vos fonds. Je vous salue.

Et il sortit, laissant Camille désespéré et furieux.

Le soir, le comte se montra d'une grande exactitude : je crois même qu'il devança l'heure du rendez-vous. M. Fournier le reçut avec une familiarité de bon goût qui révélait assez leur bon accord. Adèle, mélancolique et presque muette, fut trouvée ravissante par le comte, qui la loua

beaucoup sur l'élégante distinction de sa personne, sur les talents qu'il lui supposait, et, bien que la triste jeune fille ne lui répondit que par monosyllabes, il vanta son esprit et mit probablement sur le compte de sa future tous ces riens qu'il débitait avec une grâce parfaite.

En sortant de chez le banquier, il se dit :

— Je lui croyais plus d'esprit et d'usage du monde. Elle est un peu naïve, ma fiancée, mais elle est jolie, et cinq cent mille francs de dot valent bien une messe de mariage.

Pendant huit jours, les choses en restèrent là, ou plutôt elles marchèrent avec rapidité. Camille était conquis chez le banquier. M. Fournier ne disait plus que : « Mon gendre le comte de Lainville. » Le comte pressait les apprêts d'un mariage qui devait le mettre en possession d'une fort belle fortune, et la pauvre Adèle se désolait de ce que, malgré ses insomnies et ses larmes, il n'y avait nulle apparence que la mort vint la saisir avant son anoblissement forcé. Il ne lui restait plus que la perspective de mourir un beau jour de langueur, ce qui, par parenthèse, doit être singulièrement monotone.

Mais qui peut rien assouir sur l'instabilité des passions humaines ? Quel homme peut jurer de conserver pendant huit jours le même amour, la même opinion, la même fortune ? En huit jours, que d'abîmes peuvent se creuser, que de barrières peuvent s'élever ! En huit jours, on a vu des villes s'engloutir, les torrents changer de place, les montagnes s'affaisser. En huit jours, on a vu des révolutions se faire, des rois s'enfuir en laissant tomber leur couronne, d'autres accourir pour la ramasser. M. Fournier, à plus forte raison, pouvait bien, en huit jours, changer d'idée et d'opinion. M. Fournier avait mis tout en œuvre afin d'avoir le comte de Lainville pour gendre ; huit jours plus tard, il ne savait quelle ruse employer pour se faire rendre sa parole. Un matin, il était donc allé surprendre le comte encore au lit, et là, assis à son chevet, tenant une de ses mains dans les siennes, il s'était écrié avec une profonde émotion :

— O mon ami ! quels devoirs nous impose notre titre de père ! Que peut notre fermeté devant notre enfant qui vient, baignée de larmes, embrasser nos genoux et nous crier : « Mon père ! sauvez-moi de cette union ! sauvez-moi du malheur !... »

— Comment ? qu'est-ce que vous dites donc, monsieur Fournier ?

— Je vous répète ce que vient de me dire ma fille. Je l'ai tenue dans

Quel compte le gouvernement a-t-il tenu des vœux si solennellement exprimés dans les deux chambres par les représentants du pays? Les négociations demandées par la chambre élective pour obtenir le rappel des conventions de visite ont-elles été entamées, poursuivies, et ont-elles obtenu le résultat que la France avait le droit d'en attendre? Ce danger, cette honte qui pesaient sur notre marine commerciale, cette atteinte portée à l'antique respect de la France pour la liberté des mers, ont-ils disparu de notre code maritime? sont-ils du moins en voie de disparaître?

Nous craignons fort que les ministres ne répondent d'une manière négative à ces questions, qui leur seront très-certainement adressées par M. Billaut dans les débats que soulèvera le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

Paris, le 1^{er} janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons dit que l'honorable M. Laffitte avait eu à braver les fureurs et les murmures des centres pour faire entendre quelques vérités que, dans sa conscience d'excellent citoyen, il croyait devoir être utiles à son pays. Parmi les hommes qui se sont distingués dans cette cohue d'interrompueurs auxquels les aides-de-camp de S. M. donnaient le signal, on a remarqué M. le procureur-général Hébert, à qui M. Odilon Barrot n'a pu s'empêcher de dire : « Vos clameurs sont de l'ingratitude ; sans M. Laffitte, vous ne seriez rien. »

Il y a en France bien des personnages encore plus haut placés que M. Hébert à qui une pareille apostrophe pourrait être adressée avec autant de justesse.

Dans les soirées d'hier et d'avant-hier, un grand nombre de députés se sont rendus chez M. Laffitte pour le féliciter du discours si vrai et si bien senti qu'il avait prononcé avant de quitter le fauteuil du doyen d'âge. Hier au soir, M. Béranger est allé aussi féliciter M. Laffitte des généreuses paroles qu'il avait fait entendre, paroles qui auront dans toute la France un très-grand retentissement.

Il est toujours question de la mise à la retraite de M. de Bastard, président de chambre à la cour de cassation, mesure qui, du reste, pourrait bien être prévenue par la mort de ce fonctionnaire. Un fauteuil de conseiller ne saurait tarder beaucoup non plus à vaquer à la cour suprême. L'un de ses membres, que le sort avait désigné pour faire partie de la députation qui doit aujourd'hui aller présenter ses souhaits de bonne année au roi, a été subitement frappé d'aliénation mentale.

On persiste à croire que M. Martin (du Nord) pourrait bien faire comme M. Teste et sortir du ministère pour aller se reposer dans les douceurs de l'immobilité.

Les feuilles ministérielles de France ont fait éclater un très-grand enthousiasme à l'occasion du discours de la couronne; mais cet enthousiasme n'est rien à côté de celui que manifestent les journaux anglais. Ils ont vu dans ces mots : *entente cordiale*, de la harangue royale, autre chose qu'une allusion au voyage de la reine Victoria en Normandie. Ils interprètent ces mots comme une sorte de pacte nouveau qui unirait étroitement les deux pays dans toutes les questions européennes, et ils célèbrent cet heureux événement avec une satisfaction qui rappelle les beaux jours de l'alliance anglaise.

Le journal ministériel *l'Alsace* ayant publié divers feuilletons dans lesquels M. Berliner, de Strasbourg, avait trouvé tous les caractères de la diffamation contre sa famille, ce dernier lui avait intenté un procès; mais M. Berliner vient de retirer sa plainte, après avoir obtenu de *l'Alsace* dix mille francs de dommages et intérêts qu'il a consacrés tout entiers à des œuvres de bienfaisance. On se demande comment ce journal a pu se montrer si généreux et si facile sans plaider, sans se défendre. On suppose que la feuille ministérielle, prévoyant qu'à la suite d'une condamnation pour diffamation, elle n'obtiendrait pas de la cour royale de Colmar le monopole des annonces judiciaires, a trouvé d'un bon calcul de sacrifier dix mille francs pour recueillir davantage. On voit que les annonces judiciaires ne constituent pas une maigre subvention.

Les procès en diffamation se multiplient à plaisir. Voici que le *Patriote vendéen* est poursuivi par M. Senéchal, substitut de Bourbon-Vendée, qui lui demande, toujours par la voie civile, cinq mille francs de dommages-intérêts. La cause de cette poursuite est d'une incroyable futilité.

Le *Constitutionnel* rapporte aujourd'hui quelques faits curieux sur les circonstances qui ont fait retarder les saisies des feuilles légitimistes, si multipliées depuis quelques jours.

On a remarqué, dit-il, non sans quelque surprise, que, depuis la séance royale, les saisies des journaux légitimistes se sont singulièrement multipliées. Cependant, ces journaux, arrêtés à la poste et exposés aux sévérités du parquet, tenaient absolument le

même langage qu'ils ont adopté avant le scrutin de la présidence et qu'ils nous font entendre depuis l'arrivée du duc de Bordeaux à Londres. On savait aussi que ces publications avaient vraiment préoccupé le ministère, et l'on se demandait pourquoi il avait attendu si tard à reconstruire aux armes que lui fournissent les lois de septembre. Voici l'éclaircissement de ce mystère.

On avait pris, en effet, avant le 28, la résolution de sévir contre les journaux dont l'enthousiasme pour le duc de Bordeaux et ce qu'ils nomment la légitimité ne connaissait plus de bornes. Il en fut question entre les ministres, et la mesure allait être prise, lorsque l'un d'eux, mieux avisé, fit observer qu'elle était inopportune et qu'il fallait aviser. « Pourquoi cela? lui demanda-t-on. — Quoi! vous ne comprenez pas? — Pas le moins du monde. — Eh bien! je vais m'expliquer. Apprenez donc que MM. les députés légitimistes sont dans l'intention de voter pour notre candidat à la présidence. Si leurs journaux sont poursuivis, ils sont gens à donner leurs voix à M. Dupin, que la doctrine a toujours trouvé dans les rangs de ses adversaires. M'entendez-vous maintenant? — Parfaitement. Laissons nommer notre président par les légitimistes; nous verrons après. »

Voilà ce qui explique pourquoi la *Quotidienne*, qui a ouvert la marche, a été arrêtée à la poste dans la journée du 29, après la nomination de M. Sauzet, et pourquoi le *Journal des Débats* s'est moqué ce jour-là même des légitimistes.

Les interpellations qui doivent être adressées aux députés légitimistes préoccupent les esprits à la chambre. « Ils veulent nous étrangler, disait hier le chef de ce parti à un de ses collègues de la gauche. — Ils ne demanderaient pas mieux, répondit celui-ci, s'ils avaient une corde, mais ils n'ont qu'une ficelle. »

M. le prince de la Moskowa a cru devoir se servir de la publicité du *Journal des Débats* pour répondre à des faits dont le *Siècle* et le *National* avaient parlé. Le *National* trouve, avec raison, qu'il est inconcevable que M. de la Moskowa ait adressé ses rectifications et ses écrits à un journal qui a si outrageusement traité son père, et, pour toute leçon, il met sous ses yeux les phrases suivantes, écrites, le jour même de l'exécution du maréchal Ney, dans la feuille des frères Bertin :

« Ainsi à fini un guerrier justement célèbre par sa valeur, mais qui a déshonoré une vie héroïque par une trahison sans égale dans l'histoire et par un système de défense presque aussi déshonorant. Méconnaître l'autorité de son roi, mettre son honneur, sa vie sous la protection de l'étranger, sont des actions si indignes d'un Français qu'elles font taire dans tous les cœurs les sentiments de la commiseration. Avec plus d'élevation de caractère, il aurait reconnu que ce n'était point par de vaines subtilités, par de misérables chicanes de droit, qu'un criminel tel que lui pouvait désormais échapper au châtiment. »

Voilà donc une grande justice accomplie ! »

Marie-Christine a jugé prudent de ne pas reprendre en ce moment la route d'Espagne. Son départ est ajourné, et bien que le *Journal des Débats*, dans la note qu'on va lire, en fixe l'époque au mois de février prochain, il se pourrait que ce départ fût encore bien retardé; il est tout-à-fait subordonné aux événements.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal des Débats* :

« M. Donoso Cortez, membre du congrès, et le général Ros de Olano, envoyés en mission extraordinaire auprès de la reine Marie-Christine, ont pris hier congé de S. M. en audience particulière. »

Leur mission est accomplie. La reine a promis, dit-on, de se rendre aux vœux de sa fille la reine Isabelle II et du conseil des ministres; mais elle ne partirait pour Madrid qu'au commencement du mois de février. La reine Marie-Christine aurait consenti à se charger de la tutelle de sa seconde fille, l'infante Louise. Les envoyés quittent demain Paris pour porter cette réponse de la reine Marie-Christine à leur gouvernement. »

Voici ce que M. Guizot écrivait en 1821 :

« Il y a quelques années, le pouvoir changea de système et de situation. Depuis cette époque, il essaya d'éluder et sa situation et son système. C'est le fait général qui caractérise maintenant notre état politique. »

La France est tranquille, le pouvoir s'exerce sans obstacle, mais la France est sans confiance et le pouvoir sans force. Ce double résultat mérite d'être étudié.

Le but et la loi de tout gouvernement, dans son intérêt comme dans celui des peuples, c'est que la sécurité du présent prépare et garantisse celle de l'avenir. S'il n'en est rien, à coup sûr le gouvernement se trompe, et le même vice qui rend le calme stérile peut aussi le rendre trompeur.

C'est, je crois, ce qui arrive aujourd'hui. La faute en est, je le pense du moins, au système du ministère. Quand il adopta ce système, il s'y crut réduit par la nécessité. Il en entrevoit le dan-

ger; mais, à ses yeux, la nécessité subsiste toujours. Je veux prouver que la nécessité n'existe point comme le ministère le suppose, et que le danger est bien plus grand que le ministère ne le croit.

La France est entrée dans la carrière de la liberté. On peut y suspendre sa marche, on n'y arrêtera point sa pensée. Les esprits s'élanceront vers l'avenir que le ministère nous refuse; car, on a beau faire, cet avenir nous appartient.

Deux choses sont aujourd'hui également faibles, également en crainte sur leur avenir : le pouvoir et la liberté.

En attendant des maux plus funestes, nous verrons se perpétuer le mal dont nous sommes atteints; nous ne serons ni gouvernés, ni libres, et nous serons condamnés à ne posséder qu'une liberté languissante, se débattant sous la main d'un pouvoir chancelant. »

Ces paroles de M. Guizot ne ressemblent-elles pas à une prédiction?

La cour royale de Besançon, comme toutes les autres cours royales, a encore accordé le monopole des annonces judiciaires aux journaux ministériels de son ressort, à l'exclusion des journaux de l'opposition.

On lit dans l'*Emancipation* :

« Le changement d'imprimeur auquel on a contraint l'*Emancipation* n'est pas la seule transformation qui se soit opérée cette année dans la presse de Toulouse. »

La *Gazette du Languedoc* étend son mode de périodicité, et annonce qu'à dater du 1^{er} janvier, elle paraîtra six fois la semaine, comme le font les autres grands journaux de Toulouse. Nous aurions voulu, dans l'intérêt de la propagation de ce journal, dont l'opposition dans ces contrées est souvent un auxiliaire si utile, qu'elle adoptât le prix d'abonnement de l'*Emancipation*; mais, par de bonnes raisons sans doute, elle a préféré prendre celui de la *France méridionale* et du *Journal de Toulouse*, qui est plus élevé.

La nouvelle publicité que reçoit la *Gazette du Languedoc* est due, si nous sommes bien informés, à la mise en actions de ce journal, qui a trouvé une société nombreuse, tout disposée à la soutenir de son dévouement et de ses ressources pécuniaires.

La *Gazette du Languedoc* n'est pas, d'ailleurs, le seul organe qui ait jugé utile de s'appuyer sur une société. On assure que la société du *Journal de Toulouse*, qui pourtant n'a rien à craindre du parquet, après avoir mis en actions l'ex-feuille Martegoute et l'imprimerie Lavergne, moyennant le prix de 140,000 f., soit vingt actions de 7,000 f. l'une, a vendu son imprimerie 10,000 f., ce qui laisserait au journal un prix de 130,000 f.

Il s'en faut, ajoute-t-on, que toutes les actions soient placées, mais on est sûr du placement, d'après des promesses faites d'avance par des hommes à qui l'argent ne coûte guère. »

La seconde chambre des états-généraux de Hollande a reçu le 28 du mois dernier communication du projet de loi relatif à l'impôt extraordinaire sur les propriétés, ainsi qu'à un emprunt volontaire. Cet emprunt est ouvert au montant de 150 millions de florins à 3 0/0. On n'acceptera les inscriptions que pour la somme de 100 florins et les multiplications de ce montant. Les versements auront lieu avant le 1^{er} avril 1844, pour 1/4, et avant le 1^{er} juillet, le 1^{er} octobre 1844, le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 1845, pour 1/8. Chaque versement devra se faire pour 30 0/0 en espèces ou en billets du trésor, et pour les 70 0/0 restants, au gré des intéressés, soit en espèces, soit en obligations à charge de l'état ou de ses possessions d'outre-mer.

La seconde division du projet de loi contient des dispositions très-étendues relativement à l'impôt sur les propriétés, lequel devra nécessairement être établi dans les cas où l'emprunt mentionné ci-dessus ne serait pas rempli. Cet impôt sera d'un demi pour cent.

La chambre a également reçu un projet de loi qui autorise l'état à se libérer d'une partie de sa dette envers la société de commerce, à savoir pour le montant de vingt deux millions de florins. Cette somme sera payée au moyen de l'impôt extraordinaire, ou bien, si cet impôt était insuffisant, au moyen d'autres ressources à créer ultérieurement par la loi.

On s'occupe toujours sérieusement à Bordeaux de l'affaire du chemin de fer. Le receveur général du département, M. Carayon-Latour, a voulu lui-même donner l'impulsion : il a souscrit pour la somme d'un million, et en quelques heures la souscription ouverte chez lui s'est élevée à une somme considérable. Le *Mémorial bordelais* porte à près de trois millions les sommes souscrites en trois jours.

Bordeaux cherche à gagner de vitesse sur Nantes, qui doit se présenter, dit-on, en concurrence.

mes bras, désespérée, et j'ai promis que vous seriez assez généreux pour me rendre une parole engagée d'ailleurs sous la condition expresse que le bonheur de ma fille ne serait pas compromis.

O Machiavel!

Le banquier venait aussi de faire le poète. Le comte s'y laissa prendre, et, quel que fût son désappointement, il approuva la conduite de ce digne père et mit une rare bonne grâce à se désister de toutes ses prétentions.

Hélas! de tout cela il n'y avait rien de vrai que la douleur d'Adèle, dont son père s'inquiétait fort peu, parce qu'il ne la supposait ni sérieuse ni durable. Voici ce qui était arrivé.

La veille, M. Fournier, homme habile s'il en fût, avait deviné un moment de crise pour les fonds publics. Enhardi par le succès d'une première opération, il en avait tenté une seconde, et, le bonheur s'attachant à ses pas, il avait réalisé un bénéfice d'un million. Un million! Il fut saisi de vertige. Le comte de Lainville n'était plus assez haut placé pour la jeune fille qui possédait un million; il lui fallait un prince ou tout au moins un duc et pair. Comme un bonheur ne vient jamais seul, il y avait à la chambre du Luxembourg un duc encore assez jeune (il avait profité du bénéfice de l'hérédité trois jours après la révolution de juillet), et qui ne refusa pas d'aller chercher sa femme dans la finance lorsqu'il sut que cette femme devait lui apporter un million. En vingt-quatre heures, M. Fournier s'était dégagé vis-à-vis du comte de Lainville, engagé irrévocablement avec le duc de *** et prévenu la pauvre Adèle d'avoir à oublier le comte de Lainville et à regarder désormais le duc comme son fiancé. Il y avait de quoi rendre folle la triste enfant; mais à dix-huit ans l'espérance ne nous abandonne pas. Elle songea que si elle en était à son troisième futur depuis huit jours, il n'y avait pas de raison pour que cela ne se prolongeât pas indéfiniment, et lorsque l'on est jeune, c'est sur le temps que l'on règle souvent ses joies ou ses tristesses. Attend-on un bonheur, on se dit : Un mois sera vite passé! Attend-on un malheur, on se dit : Oh! j'ai un grand mois pour la conjurer!

Aussi, Adèle, persuadée qu'il ne fallait que gagner du temps, reçut le duc avec réserve, mais sans trop de froideur. Elle espérait en sa bonne étoile.

Tout fut bientôt fête dans la maison du banquier. Il préparait déjà ses listes d'invitations pour le mariage de sa fille, et les noms de ses plus anciens amis avaient été effacés pour faire place à quelques noms nobles, amis de fraîche date, dont l'affection était loin d'être éprouvée; mais Fournier voulait faire peau neuve, et il reniait sans hésiter ses vieilles opinions comme ses vieilles amitiés pour marcher à l'aise au milieu des blasons. Il s'en allait partout en disant avec cette ostentation commune à tous les parvenus : « Le duc de ***, pair de France, mon futur gendre, etc. » Lorsque chez lui il voulait adresser la parole à ce noble gendre, il haussait d'un ton le diapason de sa voix. Il est impossible de rendre tout l'orgueil qui se révélait dans ces seules mots : « Monsieur le duc. »

Cette fois, c'était l'ambitieux banquier qui pressait les apprêts du mariage; il n'avait rien de plus beau à attendre. Dans le cas où sa fortune augmenterait encore, il ne lui restait plus que les principes; mais les principes sont rares par le temps qui court. Son ambition s'arrêta donc au duc et pair; mais le souffle de la fortune l'avait comme frappé de vertige. Après avoir bu à la coupe du succès, une soif dévorante lui resta; il eut un moment de délire : il rêva qu'il pourrait d'un seul coup doubler son million.

La veille du jour où devait se signer le contrat de sa fille, tandis qu'Adèle pleurait, tandis que Camille errait comme un désespéré autour de la maison du banquier, lui, Fournier, était dès le matin à la Bourse, mêlé activement aux spéculateurs, achetant ou faisant acheter toutes les rentes qu'on voulait lui vendre, et comptant sur une hausse qui lui permettrait de réaliser de magnifiques bénéfices. A deux heures, il en avait acheté pour plusieurs millions. Depuis une heure, la rente montait avec une étonnante rapidité; à trois heures, la hausse continuait toujours. Il allait vendre et réaliser, lorsque de fâcheuses nouvelles d'Espagne arrivèrent tout-à-coup. La baisse fut rapide, et en moins d'une heure M. Fournier avait perdu le million qu'il avait gagné huit jours auparavant.

Il sortit de la Bourse vers cinq heures. Une sueur froide tombait de son front; il s'essuya le visage en disant :

— Heureusement que je n'ai pas exposé le reste de ma fortune!

Il ne revint pas d'abord chez lui; il pensait à sa fille que le duc et pair n'épouserait probablement pas avec cent mille francs de dot au lieu d'un million promis; il pensait aux railleries qu'il aurait à essuyer de la part

de ses confrères, et combien il devenait ridicule dans son ambition et dans sa chute. Le malheur avait un peu calmé sa fièvre nobiliaire, et il s'avoua que Camille Desgranges était un très-bon parti qu'il n'aurait pas dû repousser. Et puis n'avait-il pas à craindre les reproches de sa fille, qui, sur trois maris, n'allait peut-être pas en avoir un seul? Il s'essuyait encore le visage et marchait vite.

Enfin, il revint chez lui et monta dans son cabinet. Déjà, hélas! la nouvelle de sa catastrophe s'était répandue. Il trouva une lettre du pair de France, lettre admirable d'adresse, dans laquelle le duc et pair arguait, pour rompre l'union projetée, de l'indifférence de la jeune personne. Il voulait, disait-il, trouver le bonheur au coin du feu et l'amour dans le mariage. Il voulait la sympathie et l'union des âmes, etc. C'est étonnant comme, en paroles, il y a de la poésie dans ce monde!

La colère remit l'amour paternel au cœur de M. Fournier. Il déchira la lettre en s'écriant avec un mouvement superbe d'indignation :

— Vous ne méritez pas ma fille!... mon Adèle!... si jolie, si élégante, si spirituelle!... il lui fallait un million de dot pour être passable à vos yeux!... Ah! la leçon est bonne, messieurs! Revienne le million, et vous verrez si je vous donne ma fille!...

Puis, la tête penchée, le front sombre, il passa dans le salon où devait se trouver Adèle; il s'arrêta stupéfait : Camille était près d'elle.

— Comment! c'est vous, Desgranges? balbutia le banquier avec un embarras visible.

— Oui, monsieur Fournier, dit le jeune homme avec franchise, et j'espère que vous me pardonnerez. Hier, M^{lle} Adèle avait un million de dot; je suis resté au seuil de votre porte, sans tenter de parvenir jusqu'à elle. Aujourd'hui, les nouvelles d'Espagne ont dévoré la dot...

— Vous êtes un loyal gargon, dit M. Fournier en lui tendant la main. Oublions le passé; demain nous signerons le contrat.

Adèle se jeta dans les bras de son père, et Camille lui serra les mains avec une effusion de reconnaissance qui n'était guère méritée.

M. Fournier dit à tous ses amis qu'il avait rompu avec le pair de France pour céder aux prières de sa fille, et seulement parce qu'elle aimait Camille.

— Son bonheur avant tout! répétait-il avec émotion.

— Le bon père! s'écriaient tous ceux qui ne connaissaient pas l'histoire du million et des trois maris.

M^{lle} SOPHIE ALLIER.

Les journaux ont publié il y a quelques jours le rapport du capitaine Dréano, de l'*Elbis*, qui s'est vu forcé de recourir à la force pour se débarrasser des pirates anglais. Le *Lloyd*, de Nantes, raconte encore des faits analogues.

« Le *Mazagan*, dit-il, échoué par un très-beau temps à mer basse, sur un banc de sable, attendait la mer montante sans faire aucun signal, lorsqu'il fut abordé par une embarcation anglaise dont l'équipage s'installa à bord sans autorisation du capitaine, qui ne put se débarrasser de leur dangereuse assistance qu'en les forçant à coups de barres d'anspect à se rembarquer dans leur chaloupe.

Le capitaine Cadou, de la *Marie-Louise*, également de Nantes, ayant sous ses ordres un trop faible équipage pour se défendre contre la violence de ces forçats, a été réduit à subir toutes leurs exactions, confirmées par un simulacre de jugement rendu par leurs parents ou leurs semblables.

La cour d'amirauté fait quelquefois justice de ces exactions, mais la justice est si coûteuse devant ce tribunal qu'il vaut souvent mieux payer que de chercher à y porter sa cause. »

On nous adresse la lettre suivante :

Oullins, le 50 décembre 1843.

Monsieur le rédacteur,

Si je n'avais besoin d'instruire la société du despotisme du maire de la commune d'Oullins, despotisme qu'il porte jusqu'à la brutalité, je ne viendrais pas réclamer l'insertion de ces lignes dans une de vos colonnes. Vous en jugerez facilement, monsieur, par le narré fidèle ci-après :

Le 21 décembre dernier, je fus prié de me rendre à la mairie pour y servir de témoin à un mariage, ce que je fis à l'instant avec un autre témoin et le futur. Arrivés, nous trouvâmes le maire, le secrétaire et la future. Lecture des droits et devoirs des époux fut faite, sans lire l'acte de mariage. Il n'y avait que deux témoins en tout au lieu de quatre prescrits par la loi. L'acte fut de suite présenté à la signature des témoins, les conjoints ne sachant le faire. Mon collègue signa sans hésiter ; moi, je réclamai, en termes honnêtes et polis, lecture de l'acte. Le maire la refusa en me traitant de *rodomont* et autres paroles inconvenantes et impolies. Alors je déclarai, toujours honnêtement, que je ne signerais pas sans connaître le contenu de l'acte sus-mentionné, et je m'acheminai vers la porte pour me retirer, lorsque le maire avec fureur me poussa dehors violemment.

Il a fallu tout le calme que réclame un tel état de choses pour ne pas repousser la force par la force, et que l'administré ait des procédés meilleurs que ceux de l'administrateur. Après mon départ, il s'est livré à toutes les invectives possibles ; les personnes présentes en ont été indignées et sont venues me répéter les épithètes dont il accompagnait mon nom. De tout ce qui précède les personnes présentes à cette scène scandaleuse fourniront la preuve, partout où besoin sera, que les faits ci-dessus énoncés sont en tout conformes à la vérité.

Toutes ces diatribes proviennent de ce que j'ai été un des membres du conseil municipal d'Oullins dissous par ordonnance royale du 11 juin 1843, seule base de l'irascibilité de M. Ferrez contre moi et mes honorables ex-collègues, qui avons toujours fait et voulu le bien de notre pays.

Agréez, etc.

JARICOT,

Propriétaire à Oullins et ancien conseiller municipal de la même commune.

CHRONIQUE.

LYON.

L'adjudication des ponts sur le Rhône et la Saône dans l'axe du cours du Midi, tant de fois remise à époque fixe et toujours ajournée par des causes qu'il est inutile d'expliquer maintenant, a été enfin tranchée samedi dernier. Deux compagnies se présentaient : MM. Médail père et fils, demandant une concession de quatre-vingt-dix-neuf ans ; M. Jules Seguin, qui se bornait à une concession de soixante-dix-huit. M. Jules Seguin a été déclaré adjudicataire. Il conviendrait que le conseil municipal, qui a eu le tort de ne pas accepter dans le temps le projet présenté par cet ingénieur, s'entendît aujourd'hui avec lui afin d'obtenir pour le cours du Midi les embellissements qui avaient été d'abord proposés.

BULLETIN DES SOIES.

Dans notre précédent bulletin nous constations sur le marché de Romans un ralentissement dans les transactions et une baisse sur les prix. Aujourd'hui, nous avons à annoncer tout le contraire. Le marché de vendredi dernier 29 a été très-brillant. Il s'y est conclu des ventes nombreuses avec une hausse marquée sur les prix.

Les soies courantes de pays se sont vendues 29 f. 50 c. le demi-kil.

Les soies de Peyrins, 31 —

Sur les marchés de Joyeuse et d'Aubenas, le mouvement des affaires est toujours actif. Toutes les soies grèges qui apportées sur la place sont aussitôt vendues aux prix cotés par nos derniers bulletins.

Soies courantes, 28 f. 50 c. à 29 f. le demi-kil.

Soies de pays, 29 75 à 30 —

Soies de Joyeuse, 30 50 à 31 et 32 —

A Avignon, les prix sont en hausse et les transactions sont assez actives.

A Lyon, depuis les fêtes, le marché a changé de face : l'activité y a succédé au calme. Les 26 et 27, il s'est vendu 93 balles, et pendant la journée seule du 28 il s'en est vendu 127 balles.

A Marseille, l'activité a continué pendant la semaine dernière ; les transactions ont été nombreuses, sans cependant qu'il y ait eu variation dans les prix. Les arrivages ont été pendant cette même semaine de 79 balles venues de Constantinople et de Smyrne.

La consommation a été de :

21 balles Baruthine, à 10 f. — le demi-kil.

20 balles Perse, à 12 et 14 50 —

5 balles Brousse G G, à 16 —

7 balles Mestoup P G, à 20 et 26 50 —

3 balles Boulogne, à 27 —

2 balles Brousse P G, à 17 —

(Courrier de la Drôme.)

Les départements ont contribué à la population actuelle des bagnes de la manière suivante :

Ain, 48; Aisne, 138; Allier, 44; Alpes (Basses-), 23; Alpes (Haut-), 30; Ardèche, 79; Ardennes, 55; Ariège, 36; Aube, 60; Aude, 42; Aveyron, 83; Bouches-du-Rhône, 68; Calvados, 201; Cantal, 79; Charente, 62; Charente Inférieure, 67; Cher, 31; Corrèze, 35; Corse, 123; Côte-d'Or, 72; Côtes-du-Nord, 169; Creuse, 32; Dordogne, 79; Doubs, 49; Drôme, 71; Eure, 134; Eure-et-Loir, 75; Finistère, 124; Gard, 74; Garonne (Haute-), 63; Gers, 33; Gironde, 61; Hérault, 49; Ile-et-Vilaine, 108; Indre, 37; Indre-et-Loire,

37; Isère, 101; Jura, 54; Landes, 33; Loir-et-Cher, 39; Loire, 70; Loire (Haute-), 60; Loire-Inférieure, 56; Loir-et-V., 70; Lot, 49; Lot-et-Garonne, 28; Lozère, 25; Maine-et-Loire, 56; Manche, 102; Marne, 76; Marne (Haute-), 57; Mayenne, 62; Meurthe, 116; Meuse, 63; Morbihan, 80; Moselle, 88; Nièvre, 39; Nord, 199; Oise, 122; Orne, 74; Pas-de-Calais, 154; Puy-de-Dôme, 132; Pyrénées (Basses-), 55; Pyrénées (Haut-), 78; Pyrénées-Orientales, 28; Rhin (Bas-), 118; Rhin (Haut-), 94; Rhône, 93; Saône (Haute-), 65; Saône-et-Loire, 73; Sarthe, 81; Seine, 499; Seine-Inférieure, 252; Seine-et-Marne, 105; Seine-et-Oise, 141; Sèvres (Deux-), 34; Somme, 141; Tarn, 71; Tarn-et-Garonne, 37; Var, 48; Vaucluse, 50; Vendée, 30; Vienne, 31; Vienne (Haute-), 52; Vosges, 76; Yonne, 44.

Sur le nombre total des forçats, 72 proviennent de l'Algérie, 18 des colonies françaises, et 392 sont étrangers. L'Espagne a fourni 55 condamnés, les Deux-Siciles 14, le duché de Lucques 2, la Bavière 19, la Belgique 42, le Danemark 1, l'Angleterre et l'Irlande 24, le Hanovre 4, les Pays-Bas 14, la Pologne 6, le Portugal 2, la Prusse 25, la Sardaigne 82, la Saxe 1, la Turquie 1, le Wurtemberg 7, la Toscane 1, le duché de Parme 2, le duché de Bade 17, Hesse-Darmstadt 4, le duché de Luxembourg 9, les Etats-Romains 6, l'Autriche 12, la Suisse 38.

Les bagnes renferment 7,047 catholiques, 47 luthériens, 102 calvinistes, 33 israélites, 2 anglicans, 68 mahométans, 1 anabaptiste et 9 hommes sans religion.

Nouvelles Diverses.

Le journal de Saint-Petersbourg fait connaître qu'un lieutenant de la marine russe, M. Ramstaedt, a trouvé un moyen nouveau pour découvrir par voie électro-galvanique les masses de fonte, de fer ou autre métal qui peuvent être tombées dans la mer et qui sont ensevelies sous les eaux. Le 23 mars (4 avril), on a fait sur la *Newa*, vis-à-vis l'amirauté, l'épreuve de ce moyen qui a réussi. En moins de vingt minutes, M. Ramstaedt a découvert et enlevé du fond des eaux une ancre du poids de 600 kilogrammes et une chaîne de 300 qui gisaient sous l'eau à une profondeur de plus de 10 mètres; du reste, l'épreuve sera répétée.

Le moyen employé par M. Ramstaedt pour signaler la présence d'une masse métallique au fond des eaux et l'en retirer consiste en ceci. On dispose dans une chaloupe un appareil électro-galvanique particulier, dont il part deux conducteurs métalliques qui descendent jusque sur le fond des eaux; quand tout est disposé ainsi, on fait mouvoir la chaloupe dans tous les sens au-dessus du point où l'on conjecture qu'il existe une masse de métal submergée pour faire traîner les conducteurs sur le fond, en ayant soin d'avoir toujours deux doigts sur les deux points métalliques de l'appareil. Pendant qu'on vire ainsi, la main reçoit continuellement de légères décharges de l'électro-magnétisme; mais dès que les deux fils conducteurs qui traînent au fond viennent à être en contact avec un métal, les petites décharges cessent à l'instant même, et l'on est averti de la présence d'une masse métallique au fond des eaux.

Pour connaître de quelle nature est ce métal, on descend dans l'eau, à l'aide d'une corde, un aimant artificiel qui emprunte son action à une batterie électro-galvanique; si cet aimant adhère au corps immergé, c'est une preuve qu'il consiste en fonte ou en fer, et on le retire du fond des eaux au moyen d'une grue disposée à cet effet sur la chaloupe. Si l'aimant reste sans attraction, c'est une preuve que la masse au fond des eaux est de cuivre ou autre métal, et on le retire par les moyens connus.

Le mérite de ce procédé d'exploration réside tout entier dans la découverte des masses métalliques à toutes les profondeurs et dans la détermination du métal dont elle se compose. Ses applications sont nombreuses et faciles à concevoir, et il est probable qu'il rendra d'importants services à la marine.

VARIÉTÉS.

Quelques traits de la silhouette de M. Guizot.

..... L'avènement de M. Guizot a profondément ulcéré le pays. M. Guizot ne s'en émeut guère; la haine politique sert les calculs de son ambition, car cette haine fait sa force. Il sait parfaitement qu'il n'eût pas été ministre si le sentiment national avait été compté pour quelque chose. Mais si l'homme public brave aisément l'opinion, l'homme privé prend des précautions pour lui donner le change. Personne comme M. Guizot n'a su se faire parer de vertus qu'il n'a pas; personne ne fait meilleur marché de sa conduite politique, tandis que ses prôneurs à gages ne cessent de parler de l'austérité, du désintéressement du philosophe, de son intérieur simple et modeste, de ses goûts pour la vie méditative, etc.

Ainsi, dans un temps où tout le monde est affamé d'argent et court après la fortune, M. Guizot fait prôner fastueusement sa pauvreté ! Il possède cependant de vingt-cinq à trente mille francs de rente. Assurément cette fortune est bien acquise, et elle paraîtra modique à ceux qui savent qu'un ministre a des moyens détournés de s'enrichir. M. Guizot, qui fait célébrer sa générosité, vit avec un ordre voisin de la parcimonie quand il est en fonctions. Ambassadeur à Londres, il allait souvent au Foreign-Office à pied et en parapluie. Cela est devenu en France d'assez mauvais goût. En Angleterre, on n'eût pas toléré pareille chose de tout autre que de M. Guizot; l'ostentation britannique n'aurait pas trouvé assez de brocards pour un ambassadeur vivant comme un petit marchand de la Cité, et recevant, outre les frais d'installation, cent mille écus de son gouvernement. Mais à Londres on admirait ce dédain du faste, cette frugalité qu'on vantait dans M. Guizot, l'objet de la tendresse anglaise; et quand, à la naissance du prince de Galles, le représentant de la France allait des lampions à l'hôtel de l'ambassade, il prenait note de la dépense et se la faisait plus tard, devenu ministre, rembourser au prix de dix mille francs. On voit que M. Guizot sait compter.

Il y a mieux : à une époque où l'industrie de la librairie n'était pas ce qu'elle est devenue depuis, M. Guizot comprenait les avantages de la spéculation. Il mettait son nom en tête de publications dont il n'était ni l'auteur ni le traducteur, qu'il se contentait d'enrichir le plus souvent de notes, de préfaces, comme eût fait le plus vulgaire éditeur, et où quelquefois il n'écrivait pas un mot. On a faussement attribué à M. Guizot le *Dictionnaire des Synonymes*, les *Vies des poètes français*, la traduction d'un ouvrage de Rhetus, l'*Espagne en 1808*, la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*, la *Collection des Mémoires relatifs à l'ancienne histoire de France*, la traduction des œuvres de Shakspeare, etc.

Grâce aux produits de ces publications, au prix qu'il a retiré des ouvrages qui sont réellement de lui, aux économies qu'il a faites sur ses traitements de professeur, de ministre, d'ambassadeur, M. Guizot s'est composé une honnête fortune. Il jouit de

cette heureuse médiocrité chantée par Horace. S'il n'est pas riche, il n'est pas pauvre. Que les bonnes âmes se rassurent !

M. Guizot est possédé d'un orgueil immodéré : c'est le pharisien de nos jours. Le métier de biographe près de sa personne est beaucoup plus fatigant qu'il ne l'a été près de beaucoup de souverains qui ont accompli de grandes choses. On publie fréquemment en son honneur des biographies soigneusement revues, où la formule de l'éloge varie bien plus que le fond. On y répète au public, sur tous les tons, qu'il a un front noble et beau, un regard fier et pénétrant, un geste imposant, une éloquence mâle et entraînante; qu'il est aussi grand écrivain qu'illustre orateur, le premier de nos hommes d'état. On va jusqu'à le comparer au cardinal de Richelieu, à le mettre même au-dessus de cet immortel ministre.

La vérité et le bon sens s'offensent de ces flatteries impertinentes dont M. Guizot respirent l'encens à pleines narines.

Le teint de M. Guizot est jaunâtre. Quand il veut rendre sa figure gracieuse ou prévenante, elle grimace. Il a de l'âcreté dans les humeurs. L'expression apparente de son visage est l'assurance et la fermeté; son geste est brusque, saccadé. Il y a de la dureté dans son regard et dans sa voix. Vouloir paraître soutenir le fardeau des affaires, il compose son maintien, il travaille sa figure pour la rendre grave et pensif. Mais, s'il pense, c'est à sa fortune politique; s'il est fatigué, c'est d'intrigue. Il a toujours l'air de se mesurer lui-même; il affecte de la gravité pour cacher ce qui lui manque d'énergie intérieure. Quand il est en scène, il ne s'oublie pas un instant; il semble, selon l'expression de Lavater, comme fier de porter dans sa tête son *cher moi*, de le porter dans son cou, de le porter sur ses épaules.

Et cependant M. Guizot, au fond, a le caractère plus léger qu'on ne le croit généralement. Dès qu'il se trouve seul, il a bientôt dépouillé toute la gravité de ses airs, toute l'affectation de son mérite, toute l'ostentation de sa dignité : ce qui l'occupe encore uniquement, c'est son *cher moi*.

M. Guizot, comme orateur, a eu des succès. Il les doit encore moins à son talent qu'au soin qu'il prend de réveiller les sentiments d'égoïsme pour les exalter, de flatter ce qu'il appelle lui-même les mauvais penchants. La cupidité quand il s'adresse aux loups-cerviers, la peur quand il veut faire impression sur les timides, sont dans sa bouche des choses naturelles, légitimes, honorables. Il débite cela avec ce ton solennel dont il a puisé l'habitude dans sa chaire, et avec cette assurance que donnent trente ans d'exercice dans l'art de la parole.

Quant à ses raisonnements, il pose comme un principe ce qui peut le plus être contesté, ce qui est souvent inadmissible. Ses assertions sont tranchantes; jamais il ne peut complètement, pardon du mot, dépouiller le cuistre. Il développe longuement une proposition; ses discours sont gonflés de redondance. Il prend trop souvent cinq ou six répétitions pour cinq ou six preuves. On ne veut point dire pour cela que M. Guizot ne possède point de belles facultés oratoires; mais il faut beaucoup se défier des jugements de ses panégyristes et rabattre des louanges hyperboliques de ses admirateurs assermentés.

M. Guizot est un détestable écrivain; sa diction est sèche, péniblement contournée, fatigante; il est impossible de lire quelques pages de ses écrits sans être obligé de se reposer. C'est un des écrivains qui ont le plus contribué à corrompre la langue et à fausser les idées.

Ce rival de Richelieu est, dans les réunions du conseil, d'une stérilité d'idées qui a surpris bien des gens. Il a rarement un avis; ses opinions prévalent plus rarement encore; mais il se charge d'exposer celles d'autrui à la tribune, il les met en harangues. Quant à ses vues politiques, on se souvient qu'à la session dernière il a dit doctoralement que l'équilibre européen est dans l'Océan Pacifique, dans les parages des îles Marquises. Jamais pédagogue n'eût débité chose pareille à des écoliers.

Les biographes de M. Guizot ont voulu associer le public aux douleurs qui ont empoisonné la vie de leur héros. Le moment a été mal choisi, car M. Guizot a cherché des consolations et des distractions dans le pays du tendre; il joue au Céladon.

On se dit qu'il ne professe plus aucune vénération pour Caton, le sévère censeur qui gourmandait le sénat; pour Xénocrate, le chaste philosophe, dont la voluptueuse Grèce honorait, mais se gardait bien d'imiter la vertu. M. Guizot admire uniquement Anaximandre offrant des parfums à Cythérée dans le temple des Grâces.

M. de CORMENIN l'avait représenté récitant en capuchon les *orémus* de la doctrine; M. Thiers lui avait un jour appliqué un petit soufflet en le traitant de *parvenu de mauvaise éducation*. Dans le monde où on le connaît, on n'appellait M. Guizot que *l'austère intrigant*. Il a voulu se transformer en marquis bien appris et prouver qu'il peut mener à bonne fin des intrigues dont le charme bannit la gravité. Il s'est mis à soupirer langoureusement pour des attraits dont le mérite est hors de conteste, car, depuis le congrès de Vienne, il y a prescription.

Voyez-vous maître François-Pierre-Guillaume Guizot, heureux d'être l'objet de quelques attentions, roucouler comme un tourtereau, folâtrer comme un évaporé, dépouiller l'homme raide et bilieux, aux longs bras pendants, pour se déguiser en Tyrcis, puis se rouler sur l'herbe de la prairie afin d'y cueillir violettes et marguerites? Peines trop souvent perdues! Les ronces croissent là où d'heureux faucheurs ont jadis coupé l'herbe tendre. Au brûlant éclat du solstice d'été de 1815 ont succédé l'automne avec sa pâleur et ses premiers désastres, la chute des feuilles, et ensuite le cruel hiver, couronné de frimas tant de fois entassés. L'art des Bultou supplée à la nature; l'incarnat de la rose printanière est remplacé par des fleurs artificielles. Cela suffit à M. Guizot : il n'a pas été gâté. D'ailleurs Mlle Mars, grise de ses soixante-trois ans accomplis, n'était-elle pas très-supportable encore dans le rôle de Célémène?

On ne saurait imaginer combien M. Guizot est épris de tout son être. Dans le salon d'attente, rue de la Ville-l'Evêque, les visiteurs voient, en entrant, son portrait peint par Delaroche; son buste en plâtre orne son cabinet de travail, sa chambre à coucher, toutes les pièces de la maison. Cette manie de s'admirer dans l'œuvre des artistes était aussi celle de Robespierre. Les protégés et les familiers de M. Guizot ont fait encadrer chez eux la gravure de Calamatta; ils ont son portrait sur des tabatières, sachant qu'il n'y a pas de meilleur moyen de faire leur cour et d'être les bienvenus.

Lorsqu'il fut obligé de sortir du cabinet, en 1837, ses compères se donnèrent toutes les peines du monde pour recueillir des souscriptions à la gravure de Calamatta. Beaucoup de membres du parti ministériel souscrivirent dans la chambre. Mais, plus tard, voyant que M. Guizot ne reviendrait pas de si tôt, et sous prétexte que sa conduite était équivoque à l'égard du ministère, ils refusèrent de payer. Jamais M. Guizot n'a éprouvé semblable mortification.

C'est toujours quand M. Guizot est ministre que la corruption devient plus effrénée et qu'on défie la matière. Il semble haïr la

morale publique autant que le patriotisme. Chose étrange ! sa coterie le dit si pur, si intègre, si probe, et sous ses yeux, à ses côtés, il se commet des tripotages d'un scandale révoltant. Pourrait-on dire quelle est la nature de ces services intimes qui ont été payés par des consulats importants ? Au sujet de la nomination d'un M. Herbet, commensal du logis, il y a eu bien des chuchoteries. A quel titre des habitués des coulisses de l'Opéra, naguère entretenus par des danseuses, ont-ils obtenu des postes dans la diplomatie et dans les consulats-généraux ? Est-il vrai, comme cela s'est dit, que M. Guizot a eu la faiblesse de céder à des obsessions de gens gagnés à prix d'argent ?

Comment s'expliquer que M. Guizot soit si mal entouré ? Il a près de sa personne des intrigants émérites, des Gascons qui eussent fourni à Molière le modèle de ses aigrefins de comédie, se faufilant partout, mettant les pieds dans les souliers de tout le monde, gens qui le compromettent grièvement. A l'époque où les nouvelles de la Chine et de l'Inde étaient impatientement attendues, à cause de l'influence qu'elles pouvaient exercer sur le mouvement des fonds anglais, les dépêches adressées d'Alexandrie et de Malte aux affaires étrangères par les consuls de France y parvenaient avant que celles des consuls anglais, expédiées par terre

depuis Toulon jusqu'à Calais, pussent arriver à Londres. Or, à peine les dépêches des consuls étaient-elles décachetées, rue des Capucines, qu'elles partaient, par extraits, sur l'aile de pigeons voyageurs. Un jour le Times s'en plaignit et somma M. Guizot de surveiller ses subalternes. On assure que le roi, qui lit habituellement les feuilles anglaises, parla à M. Guizot de l'article du Times. Depuis, les plaintes ont cessé ; mais elles ne s'étaient jamais élevées sous un autre ministère.

Les anciens amis politiques de M. Guizot se sont séparés de lui avec éclat. Les plus généreux, ceux qui ont des principes, des croyances, qui ne pensaient pas, quand il était leur chef, qu'un doctrinaire dût être un homme sans doctrines, sont ses adversaires déclarés. L'un d'eux, homme de tant d'esprit et d'un cœur excellent, disait en parlant de M. Guizot : « Je l'ai haï du jour où je l'ai connu. Jeune, je croyais à ses paroles, et, devenu député, je restais dans son parti par habitude ; mais sa conduite récente m'a révélé l'homme. » Les personnes qui voient M. de Broglie dans l'intimité savent quelle est son opinion sur le compte d'un ancien collègue.

Par tempérament, M. Guizot est cruel et haineux ; dans une notice sur Calvin, il a excusé le meurtre de Michel Servet, il a

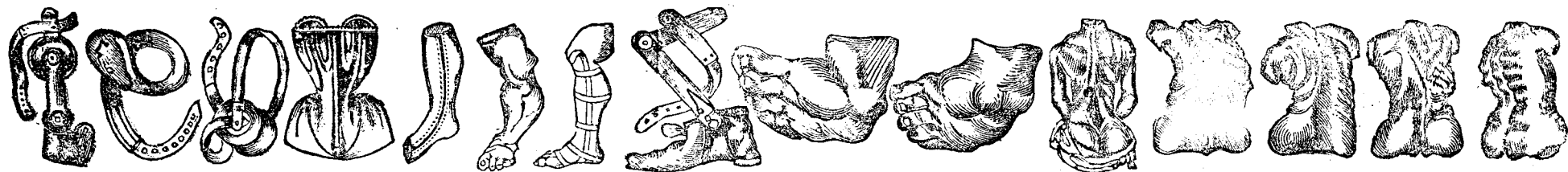
contemplé en sophiste barbare le bûcher où le malheureux fut consumé. Par calcul, M. Guizot sera tout ce qu'on voudra, indigent ou sévère, n'aimant et n'estimant rien, libéral, factieux au besoin, fauteur de la résistance, des répressions impitoyables, toujours courtisan de la fortune.

L'opinion que M. Guizot a su donner de ses sentiments et de son patriotisme était trop bien établie en juillet 1842 pour qu'il n'y eût pas contre lui une répulsion universelle. On disait qu'il était trop peu citoyen pour que les intérêts du pays restassent entre ses mains, et qu'il avait de trop grands torts envers sa patrie pour ne pas la haïr. Voter contre M. Guizot semblait le devoir essentiel d'un Français.

(Extrait de la brochure *Le cabinet du 29 octobre, la chambre, le prochain ministère.*)

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. — On trouvera des échantillons de Perruques et Toupets, nouveau système, chez l'inventeur, qui ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux.
M. VAURIS, coiffeur, breveté du roi, à Lyon, place du Port-du-Roi, hôtel de l'Europe.



BONGRAND, GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 50, AU BATEAU A VAPEUR.

Les succès toujours croissants que M. BONGRAND a obtenus pour ses Appareils, aussi simples que peu coûteux, destinés aux infirmités du jeune âge, lui sont un sûr garant de l'empressement que mettront les pères et les mères de famille à employer ses procédés dans le traitement des enfants affectés de difformités, telles que **Déviations de la colonne vertébrale, Gibbosités, Ankiloses, Pieds-Bots, etc., etc.** Au reste, il n'applique ses

procédés que d'après les conseils d'un médecin de la famille, ou, à défaut, d'après ceux d'un homme de l'art attaché à sa maison depuis longtemps. — M. BONGRAND confectionne également les Bandages, Chaussettes pour varices, Corsets, et généralement tout ce qui, en ce genre, a rapport à la chirurgie. — En l'honorant de sa confiance, le public reconnaîtra les bienfaits de sa méthode ainsi que la modicité de ses prix.

(2503)

SCIENCE DES DROITS

ou IDÉOLOGIE POLITIQUE;

PAR M. F. RITTIEZ,

Avocat, rédacteur en chef du Censeur.

A Lyon, chez Charles Savy jeune, libraire, quai des Célestins, 48 ;

A Paris, chez Pagnerre, libraire - éditeur, rue de Seine, 14 bis.

VENTE VOLONTAIRE,

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par suite de changement de commerce.

Le lundi quinze janvier prochain et jours suivants, il sera procédé à la vente d'une quantité de poêles à chauffer, cheminées à la prussienne, grilles anglaises, fourneaux de cuisinier brevetés, divers articles en fonte, cuivre et fer battu, bascules à peser, carrioles à bras, etc.

Tous les jours on vend à l'amiable, nouveau quai de l'Arsenal, n. 3. (2311)

A vendre de suite.

UN DES PREMIERS CAFÉS de Vienne (Isère), avec bonne clientèle.

S'adresser, pour les renseignements, au sieur Maurice, limonadier, quai du Rhône, à Vienne. (396)

A vendre pour cause de cessation de commerce,

A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX.

UNE FABRIQUE DE GALONS ET RUBANS, composée de quatre métiers à la barre de 24, 26, 28 et 30 pièces, en activité depuis vingt-cinq ans, avec bonne clientèle, et divers objets de magasin.

S'adresser côte Saint-Sébastien, n. 19, au 1^{er}, à Lyon. (415)

A céder de suite.

UN OFFICE D'HUISSIER

A Maçon (Saône-et-Loire).

S'adresser à M. Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1, à Lyon. (4152)

A louer de suite.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

A louer de suite.

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

LE LOCAL VASTE ET COMMODE dans lequel est exploité depuis longues années l'HOTEL D'ALBON, situé à Lyon, rue des Deux-Cousins, 1, près la place Saint-Jean. Le propriétaire de la maison, qui habite au 1^{er} étage, offre d'y faire les réparations convenables.

S'adresser à lui pour traiter. (418)

AVIS.

Un jeune homme âgé de vingt-un ans, nouvellement établi, et connaissant la partie de l'épicerie, désirerait trouver une place dans cette partie ou dans toute autre branche de commerce. Il donnera les renseignements convenables.

S'adresser chez M. Poncet, architecte, quai Fulchiron, n. 5. (422)

AVIS.

M. CHARLES JONAS, professeur d'anglais et d'allemand, enseigne ces deux langues.
S'adresser, n° 22, rue Terraille, au 4^e. (421)

AVIS

Parmi les opérations chirurgicales que M. REVEL vient de pratiquer à Lyon, on cite comme très-remarquable celle de la mère de M. Olivier, boulanger, rue Pailleron, 13, à la Croix-Rousse. Cette dame, affectée depuis dix-huit mois d'un rétrécissement pupillaire compliqué d'entropion, avait complètement perdu la faculté de voir. M. Revel l'opéra au moyen d'un instrument de sa création, et trois semaines après la malade put lire quatre ou cinq pages sans trop de fatigue.

M. Savoye, chapelier, rue Belle-Cordière, 22, frappé d'une cécité complète par une double cataracte, fut également opéré avec le même succès.

Le cabinet de consultations de M. Revel est toujours ouvert, rue Lanterne, 5, au 2^e, à Lyon. (419)

MESSAGERIES L'AIGLE

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie des-Terreux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.

A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinis. (2284)

Pharmacies de MM. VERNET, place des Terreux, BAYON, rue Neuve, et ANDRÉ, place des Célestins, à Lyon.

PATE de NAFÉ 1fr25

PATE PECTORALE ET SIROP DE

NAFÉ D'ARABIE

SIROP de NAFÉ 2fr

Seuls PECTORAUX expérimentés par les PROFESSEURS et chimistes de la Faculté de MÉDECINE de Paris.

RACAHOUT DES ARABES.

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac. (2560—6689)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute déviation ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

DÉPÔT GÉNÉRAL chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreux, 15 ; ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, 6 ; LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16 ; LARQUE, pharmacien, rue Saint-Polycarpe, n. 10, et dans toutes les principales pharmacies.

CAPSULES MOTHES

PHARMACIE DE M. MOTHES, 15, rue de la Préfecture, 16.

GUÉRISON SURE ET PROMPTUE DES ÉCOUEMENTS BLANCHES OU CHRONIQUES, FLUXIONS BLANCHES, ETC., 20, rue Sainte-Ame, à Paris.

Extrait de l'article COPAHU, du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, Par MM. Andral, Gullier, Bégin, Branda, Bouillaud, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Hattier, Meyer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire et masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendons pas sur les détails de ces tentatives, car ce qui est véritablement utile, nous dirons, le QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE ; ce qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE CÔTÉ LES DIVERSES PÔTIQUES QUI, DEPUIS CHOPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PÂTE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÉSIE, LES DIVERS OPATS, etc., etc. »

« On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. MOTHES, qui permettent d'administrer directement et sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son HUILE VOLATILE, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gélatine se dissout facilement, il est certain qu'elles ne sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux BOLS et PILULES préparés avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. »

(Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, tome XV, pages 285 et suivantes.)

(8516)

GRAND

RESTAURANT

Place du Plâtre et passage Tholozan, au 1^{er}.

Dîners à 1 fr. 15 c. et au-dessus ; dîners au cachet à 1 fr. 10 c., et par abonnement au mois à 30 fr. Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la bonne tenue et la célérité du service.

On trouvera bonne cuisine et carte très-v. rée. Potage, quatre plats au choix, demi-bouteille vin vieux du Beaujolais et trois desserts. (413)

DU 1^{er} AU 10 JANVIER INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à 6 heures du matin. (5573)

SIROP DE MACORS CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur ; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques sans être cependant échauffantes. Il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 48, et à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50 ; aux Brotteaux, pharmacie Delastre, cours Morand ; et dans les pharmacies Vernet, place des Terreux ; Forest, place des Capucins ; Juffet, place Croix-Paquet ; Lardet, place de la Préfecture.

Les consommateurs de ce Sirop sont instamment priés de le demander sous le nom de SIROP MACORS dans les dépôts tabis pour éviter toute méprise à cet égard. (905)

MALADIES.

Cabinet de Consultations sur les

MALADIES SECRÈTES,

PAR UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER,

DÉJÀ CONNU PAR DE NOMBREUSES CURES.

(Les ouvriers seront traités gratis.)

Le traitement perfectionné calme souvent en vingt-quatre heures la douleur des écoulements récents, et guérit en peu de jours les gonorrhées anciennes.

Le cabinet est ouvert depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, rue Quatre-Chapeaux, 12. (8442)

A DATER DU 1^{er} JANVIER 1844,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 7 HEURES DU MATIN.

(7311)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulailherie, 19.